

ADHESION DE L'UNION DES COMORES A L'OAPI

Paris, le 5 juin 2013



*Par Caroline HUGUET-BRAUN
Conseil en Propriété Industrielle,
REGIMBEAU*

L'Union des Comores a signé récemment l'Accord de Bangui (créant l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle plus connu sous l'acronyme "OAPI»).

L'Union des Comores devient ainsi le 17ème Etat membre de l'OAPI avec le Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et le Togo.

Cette adhésion a pris effet le 25 mai 2013.

Ainsi, toute nouvelle demande de marque déposée après le 25 mai 2013 auprès de l'OAPI inclura une protection au sein de l'Union des Comores.

L'adhésion de l'Union des Comores peut avoir des conséquences sur vos protections locales.

En effet, les marques déposées avant le 25 mai 2013 en OAPI ne couvrent pas l'Union des Comores. Il est toutefois possible d'étendre leur protection à cet Etat par une simple demande de prolongation et le paiement d'une taxe.

De la même manière, les marques déposées avant le 25 mai 2013 en Union des Comores ne couvrent pas automatiquement tous les pays de l'OAPI. Toutefois, leur protection peut être étendue à tous les Etats membres par une demande de prolongation et le paiement d'une taxe.

La date limite pour procéder à ces prolongations est le 25 janvier 2015. Nous sommes à votre disposition pour discuter de l'opportunité d'étendre la protection de vos droits en OAPI ou à l'Union des Comores.



- A propos de REGIMBEAU :

REGIMBEAU, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 80 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). Douze associés animent une équipe de 200 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. L'expertise de REGIMBEAU (présent à Paris, Rennes, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Caen et Munich) permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.